

▶ **RENAISSANCES. LEUR HISTOIRE**



Dominique Laurence, directeur général de Mateloc, une entreprise choletaise qui loue notamment des coffrages en béton pour la construction.

Mateloc a fait bloc pour s'en sortir

Le spécialiste choletais de la location de matériels pour le bâtiment renoue avec les bénéfiques, après de rudes années. Son statut de coopérative ouvrière l'a aidé.

Chez Mateloc, on reste toujours soudé. C'est une des vertus du statut de société coopérative et participative (Scop) qui permet aux salariés d'être actionnaires. Au bout de deux ans d'ancienneté, chaque salarié de Mateloc entre au capital social. En contrepartie, il verse une participation « symbolique » de 20 € et s'engage à verser à ce même capital 2 à 5 % de son revenu annuel. « 100 % de nos actionnaires sont nos salariés. Nous avons notre destin entre nos mains, nous ne dépendons pas d'un fonds de pension qui aurait des exigences en matière rentabilité. C'est un système très sain », explique le directeur général, Dominique Laurence.

Les soixante-quinze salariés ont voix au chapitre en assemblée générale et sont associés aux décisions stratégiques. Lorsque les vents sont contraires, le personnel affronte les éléments uni comme un seul homme. Ainsi, en 2009, Mateloc subit de plein fouet la crise du bâtiment et des travaux publics. « Du jour au lendemain, on a perdu 25 % de notre activité », rappelle Dominique Laurence. Le marasme dans la construction pénalise directement et fortement Mateloc, spécialisé dans la location de matériels pour le BTP, des engins de chantier aux coffrages métalliques (banches), la découpe béton ainsi

que la manutention pour l'industrie (maintenance et location de chariots-élévateurs). Mateloc décide alors de mettre fin aux CDD, aux contrats intérimaires, de ne pas remplacer les départs en retraite et de revoir à la baisse les revenus de tous. Fini les deux à quatre mois de salaires complémentaires : le personnel est rémunéré sur douze mois.

« Le statut de Scop nous a aidés à traverser la crise. D'abord parce qu'on a un capital plus important, donc de la trésorerie, et parce qu'il y a eu un dialogue constructif avec l'objectif commun de préserver l'emploi. » Certains salariés consentent même à faire don de jours de RTT, quatre en moyenne.

Une décision collective prise en AG

En juin 2016, Mateloc taille dans le vif. Elle cède son activité location de proximité (engins de chantier) au groupe vendéen Dubreuil. Celui-ci reprend les vingt-et-un salariés concernés dans les agences de Cholet, Trélazé, Nantes et Montoir-de-Bretagne. Là aussi, c'est le fruit d'une décision collective votée en assemblée générale extraordinaire. « C'est un choix stratégique assumé pour nous recentrer sur nos autres métiers, notamment la location de coffrages

qui représente 60 % de notre chiffre d'affaires. » Ces mesures, associées à une reprise de la construction depuis fin 2016, permettent aujourd'hui à Mateloc d'envisager l'avenir avec sérénité. « On va renouer avec les bénéfiques cette année et recruter sept personnes en 2018 », assure Dominique Laurence. La direction a même proposé une hausse des salaires... qui a été acceptée par les salariés. Dans les bons comme dans les mauvais moments, les décisions se prennent dans l'intérêt de l'entreprise.

L'ENTREPRISE EN CHIFFRES

- 16 : en millions d'euros, le chiffre d'affaires 2016
- 12 : en millions d'euros, le chiffre d'affaires 2017 (après la cession d'une activité)
- 5 à 10 % : la progression du chiffre d'affaires estimée pour 2018
- 75 : le nombre de salariés
- 4 : l'écart entre le plus haut et le plus bas salaire